

Dans la fonction publique, comme dans l'enseignement, **DÉFENDRE LE STATUT** **Assez de concertation avec le gouvernement !**

En application du plan CAP 2022, le gouvernement engage la marche à la casse du statut de la Fonction publique corrélativement à l'externalisation, à la privatisation de pans entiers de services publics. Les "concertations" avec les syndicats ont déjà commencé et vont s'étaler sur plusieurs mois. Dans le même temps s'ouvrent d'autres concertations dont le but est de conduire à la liquidation du Code des pensions.

Et dans la droite ligne des projets de Macron, Blanquer a annoncé de nouvelles attaques contre le statut des personnels enseignants. Il compte pour cela s'appuyer sur la "concertation".

Face à de telles menaces, l'unité doit se réaliser contre Macron et ses plans. Ce qui commence par exiger le retrait de ses projets, par rompre les "concertations". L'unité sur ces bases ouvrirait la voie à la mobilisation et à la grève afin de mettre en échec la politique à ce gouvernement.

Défendre le statut des fonctionnaires

Le gouvernement a remis aux directions syndicales un document d'orientation intitulé "*Refonder le contrat social avec les agents publics*" ainsi qu'un calendrier de "discussions" qui, sur la base de ce plan, devraient avoir lieu en mai/juin, puis en septembre/octobre. L'objectif du gouvernement est clairement affirmé : il s'agit de "moderniser" le statut, autrement dit de le déconstruire afin d'accompagner les régressions inscrites dans le programme "action publique 2022" : "*réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022*", supprimer 120000 postes de fonctionnaires.

Dans ce but, le gouvernement veut s'attaquer frontalement au statut de fonctionnaire : remise en cause des commissions paritaires (réunies seulement en cas de recours), individualisation des rémunérations (maintien du gel du point d'indice et salaire au mérite), élargissement du recours aux contractuels ("*plus de liberté, d'initiative et de responsabilité*" pour les employeurs publics), mise en cause du concours et de la qualification acquise (formation "tout au long de la vie" en lien avec "l'accompagnement"), plans de départs "volontaires".

Des "échanges" gouvernement-syndicats ont déjà eu lieu et un premier groupe de travail est convoqué pour le 3 mai... Et, c'est sur ces objectifs qu'en juin, Darmanin a convoqué des "négociations sur les salaires" (accorder quelques mesures aux uns sur la base de régressions imposées à tous) !

Le "nouveau monde" de Macron, c'est un monde sans statut. Le statut des fonctionnaires doit disparaître après celui des cheminots.

Face à une telle offensive, comment défendre le statut des fonctionnaires en acceptant de participer aux concertations sur la mise en œuvre du plan "action publique 2022"? Un tel programme n'est ni amendable ni négociable. La responsabilité du syndicat est d'exiger le retrait du plan "action publique 2022", de rompre les concertations avec le gouvernement.

Défendre le code des pensions

Alors que les contre réformes Balladur (1993), Fillon (2003), Hollande (2014) ont imposé des régressions sur la durée et le taux des cotisations, sur le calcul des pensions, c'est maintenant un véritable bouleversement que veut imposer Macron. Le système des retraites des salariés du privé et le code des pensions doivent disparaître. Le patronat pourra ainsi s'appropriier tout ou partie du salaire mutualisé qui finance les retraites par répartition du privé, organise la solidarité entre salariés actifs et salariés retraités. Et l'État mettra fin au salaire continué



que perçoivent les fonctionnaires de l'État.

Si le gouvernement n'a pas tranché entre le système par comptes notionnels (comme en Suède) ou la retraite par points (comme en Belgique), les deux systèmes s'inspirent de la même philosophie.

Le "nouveau monde" de Macron se construit avec une "retraite à la carte" : la masse financière ne doit pas augmenter et "l'équilibre" doit se faire en faisant varier le montant des pensions selon la conjoncture économique, selon le nombre de pensionnés, et l'espérance de vie pour chaque génération. Cela conduira inéluctablement le salarié à retarder "volontairement" l'âge de départ et à constituer une "épargne retraite individuelle" additionnelle. Les "fonds de pensions" et autres organismes de ce type auront de beaux jours...

Et c'est sur ces bases que les "concertations" avec le gouvernement ont commencé.

Comment peut-on combattre en défense du code des pensions (et des retraites des salariés du privé) en **acceptant de se soumettre aux "concertations" du gouvernement dont le seul objectif est d'obtenir la caution des syndicats ?**

La défense des acquis en matière de retraite, la défense du code des pensions imposent, d'exiger le retrait des projets de Macron et de refuser de participer aux "concertations" prévues par le gouvernement.

Défendre le statut des personnels enseignants

Le "nouveau monde" de Macron est celui qu'il a défini sur TF1 : "De la maternelle à l'université, on change tout, comme ça n'était pas arrivé depuis Jules Ferry".

Avec le lycée modulaire, la transformation du bac national en diplôme "maison", la casse des horaires et des programmes nationaux, c'est l'organisation de la classe qui est appelée à disparaître et donc la notion d'effectifs (et de dédoublements).

Le lycée doit devenir un supermarché dans lequel chaque jeune sera responsable de son "parcours individuel". La sélection à l'entrée de l'université n'en sera que plus facile. Malheur à ceux qui se seront trompés dans le "libre choix" des spécialités en lien direct avec les attendus des universités ! Malheur aussi aux disciplines qui ont peu de valeur sur le marché du Supérieur !

Les horaires rabaissés à 26 heures en seconde, la marge d'autonomie réduite d'une demi-heure, les spécialités propres selon le contexte local permises par l'autonomie, l'affaiblissement de la spécificité technologique... sont autant d'exemples qui annoncent une explosion du cadre national de l'enseignement public. Avec un système différent selon les régions, les établissements... Cela conduira à la mise en concurrence entre les disciplines, entre les enseignants et à la suppression de nombre de postes.

L'annonce de la fermeture des CIO et du transfert aux régions des services d'information et d'orientation scolaire, les menaces qui pèsent sur les PsyEN illustrent pleinement la politique de casse de l'Enseignement public et du statut des personnels.

Une telle dislocation impose aussi une "évolution" profonde du métier d'enseignant et une mise en cause du statut : "individualisation" des droits, des conditions de travail, du salaire...

Blanquer entend faire "évoluer" le statut, engager une grande réforme du recrutement des enseignants. Il a, récemment, multiplié les allusions au recrutement local (cf. dissocier concours et recrutement, lequel serait soumis aux chefs d'établissement). Il veut s'attaquer aux conditions de travail, à l'indemnitaire, aux règles du mouvement, développer la mobilité professionnelle avec la mise en œuvre du Compte personnel de formation (CPF), accroître la soumission des enseignants en renforçant l'accompagnement... Et pour y parvenir, il veut, une fois de plus associer les syndicats en les conviant à des négociations sur ces bases.

Combattre contre la casse du bac et du lycée, pour le retrait des "réformes" Macron sur l'école, défendre le statut des enseignants implique de commencer par rompre toutes les concertations avec Blanquer.

Abrogation des décrets et arrêtés sur le bac et le lycée, de la loi ORE (sur l'orientation et la réussite des étudiants) qui met en place Parcoursup.